

Bruxelles, 08/07/2010

Livre vert sur les retraites : pour la CES, la priorité doit être accordée à la création d'emploi

La Confédération européenne des syndicats (CES) a rappelé son inquiétude sur le livre vert concernant l'avenir des retraites publié hier par la Commission européenne. La CES appelle les ministres de l'emploi et des affaires sociales réunis aujourd'hui à Bruxelles au sein du Conseil Emploi, Affaires sociales, Santé et Consommateurs (EPSCO) à reconnaître le principe de solidarité aussi bien dans les régimes publics que dans les régimes complémentaires ou professionnels afin d'assurer un droit à une vie digne et indépendante au retraités, comme le garantit la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La CES ajoute que la Commission se trompe d'enjeu.

L'enjeu est de garantir l'adéquation et la pérennité des systèmes de pension et non d'allonger l'âge du départ à la retraite, comme John Monks, Secrétaire général de la CES, l'a rappelé hier lors du Conseil informel EPSCO, suite à la proposition de la Commission européenne. D'autant que les employeurs ne permettent pas de maintenir dans l'emploi les travailleurs jusque l'âge légal actuel de la retraite et ne créent pas de conditions de nouvelles embauches pour les jeunes.

John Monks a déclaré : « *Ce que nous voyons mettre en œuvre aujourd'hui sont des politiques qui vont à contresens de ce qu'il faudrait faire, à travers les réductions fiscales ou de cotisations sociales qui sont consenties aux entreprises, au prétexte de favoriser l'emploi. Ce qu'il convient de faire est de garantir les ressources actuelles, mais aussi d'en dégager de nouvelles, en mettant à contribution l'ensemble des leviers économiques et en particulier les leviers financiers* ».

La CES rappelle également les principes fondamentaux des systèmes de retraite qui sont que l'essentiel des revenus de la retraite doit reposer sur des systèmes fondés sur la solidarité à l'intérieur et entre les générations et garantis par les pouvoirs publics, conformément à la convention 102 de l'Organisation internationale du Travail. En effet, pour la CES, la finalité des systèmes de pension n'est pas d'alimenter les marchés financiers mais bien de garantir des revenus décents et pérennes aux retraités.

La CES apportera, en temps voulu, une attention particulière au livre vert.